



L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour la période terminée le
30 juin 2023

Non audité





MANDAT

L’Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été établie le 9 octobre 2012, par lettres patentes en vertu de la Loi sur les ponts et tunnels internationaux, et il s’agit d’une société d’État inscrite à la partie I de l’annexe III de cette loi. Elle a la responsabilité de l’exécution des obligations de l’Autorité du passage à titre de partie à l’Accord sur le passage de 2012 entre le Canada et le Michigan. Elle a pour mandat de construire et d’exploiter le pont prévu dans le projet du pont international Gordie-Howe (anciennement connu sous les noms de Nouveau passage commercial international et de Passage international de la rivière Détroit), directement ou dans le cadre d’un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé désignés à la suite d’un processus d’approvisionnement concurrentiel conforme aux dispositions de l’Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l’État du Michigan ont défini le cadre de gouvernance de l’APWD, ainsi que les rôles et les responsabilités des principales parties au projet du pont international Gordie-Howe. L’Accord sur le passage signé par le gouvernement du Canada, l’APWD et le Michigan (l’État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund [fonds stratégique du Michigan]) prévoit que le financement du projet sera entièrement assuré par le Canada.

L’Accord sur le passage a également établi l’Autorité internationale (AI), une entité juridique distincte de l’APWD. L’AI a la responsabilité d’approuver l’acquisition des terrains dans l’État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l’accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. Ces responsabilités ayant déjà été assurées, l’AI a maintenant la responsabilité de contrôler le respect de l’Accord sur le passage par l’APWD et de l’accord public-privé par le concessionnaire. L’Accord sur le passage exige que l’APWD finance les activités de l’AI.



APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes (c.-à-d. une capacité de gestion des débordements adéquate et le choix en matière de passage) dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 850 mètres sur la rivière Détroit.
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien.
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage.
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le partenaire de l'APWD dans le secteur privé est Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc. (ACSIC), une filiale canadienne du groupe ACS
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation
- Aecon Group Inc.



OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EXERCICE 2023-2024

Les objectifs stratégiques, les prestations et les résultats escomptés de l'APWD pour les objectifs 2023-2024 sont conformes à ceux de son plan d'entreprise 2022-2023. Ces objectifs ont été affinés afin de mieux refléter l'état d'avancement du projet au cours du nouvel exercice financier et de présenter des résultats réalisables. Les objectifs stratégiques de l'APWD sont présentés ci-dessous, ainsi qu'un sommaire des progrès accomplis :

1. L'APWD collabore avec Bridging North America (BNA) pour mener à bien le projet de pont international Gordie Howe.
 - L'APWD continue de travailler avec son partenaire du secteur privé, BNA, pour mener à bien le projet de pont international Gordie Howe.
 - Les travaux de conception et de construction progressent sur les quatre composantes du projet. En 2022-2023, la construction continue de progresser. L'APWD continue également de se préparer à la phase d'exploitation du projet de pont international Gordie Howe en mettant en œuvre son plan de préparation opérationnelle.
2. L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire, le Michigan en tant que copropriétaire et les parties prenantes.
 - L'APWD continue de s'appuyer sur sa solide réputation de membre fiable et de confiance de la communauté.
 - L'APWD entretient également des relations régulières avec le gouvernement du Canada.
3. L'APWD est une société d'État très performante.
 - Au cours de l'exercice 2023-2024, l'APWD accorde la priorité aux livrables suivants :
 - L'APWD s'efforcera d'être reconnue par les spécialistes du secteur comme un acteur de premier plan en matière de développement durable.
 - L'APWD s'efforcera d'être un organisme qui donne à ses employés les moyens de réussir.



ANALYSE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2023-2024, les résultats d'exploitation nets de l'APWD indiquent un excédent de 215,2 millions de dollars (2022-2023 : 142,2 millions de dollars). Cet excédent est principalement dû au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Par rapport aux résultats de la fin de l'exercice 2023, la dette nette de l'APWD a diminué pour atteindre 982,2 millions de dollars, soit une variation de 27,8 millions de dollars (2022-2023 : 1 010,0 millions). Les actifs non financiers ont augmenté de 185,5 millions de dollars pour atteindre 3 404,0 millions de dollars (2022-2023 : 3 218,5 millions). Les augmentations sont principalement dues à la poursuite des activités de construction de la BNA et aux dépenses pour la partie du projet concernant l'échangeur I-75 dans le Michigan.

ÉTAT DES RÉSULTATS

PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

L'APWD a reçu 263,3 millions de dollars de crédits au premier trimestre 2023-2024, contre 200,0 millions l'année précédente. L'APWD a terminé le premier trimestre 2023-2024 avec un excédent net de 215,2 millions, contre 142,2 millions l'année précédente. L'excédent est principalement dû à l'échelonnement des crédits et des dépenses en immobilisations.

Les crédits parlementaires ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les activités dans le Michigan, les coûts de conception et d'ingénierie ainsi que les opérations de l'APWD.

CHARGES

COMPARATIVEMENT AU BUDGET

En s'appuyant sur le plan d'entreprise soumis, les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues dans le budget. Cette différence est principalement due aux progrès de BNA et à la lenteur des paiements correspondants de l'APWD par rapport à ce qui était prévu.

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

L'APWD a engagé 46,5 millions de dépenses directes au premier trimestre 2023-2024, contre 41,0 millions l'année précédente. Comme le montre le tableau ci-joint, les dépenses sont plus élevées pour l'année en cours, principalement en raison d'une augmentation des travaux de construction de l'échangeur I-75, d'une augmentation des services professionnels et d'une augmentation de la masse salariale et des avantages sociaux due à l'accroissement des effectifs.

Les coûts des services internes, tels qu'ils apparaissent dans l'état des opérations, reflètent les dépenses destinées à soutenir le projet du pont international Gordie Howe, et consistent principalement en salaires et avantages sociaux des employés qui ne sont pas directement impliqués dans le projet. L'APWD a engagé 3,2 millions de dollars de coûts de services internes au premier trimestre 2023-2024, contre 2,9 millions l'année précédente. L'augmentation est principalement due à une hausse des salaires et des avantages sociaux en raison de l'augmentation des effectifs.



Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie :

CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2023	30 juin 2022
Coûts I-75	34 027	31 237
Salaires et avantages sociaux	4 695	3 583
Services professionnels	3 340	1 462
Amortissement	3 107	3 100
Services juridiques	1 377	1 660
Assurances	1 191	1 271
Améliorations aux routes locales	490	437
Terrains au Michigan	326	-
Bureau et entretien	289	173
Loyer	256	247
Paiements de transfert à l’Autorité internationale	250	248
Frais de déplacement	139	55
Impôt foncier	85	84
Autres	78	32
Réparations et entretien	38	28
Perte de change	-	263
	49 688	43 880

Hormis les coûts liés à I-75, les services professionnels et les salaires et avantages sociaux, les dépenses sont comparables à celles de l’année précédente.

Comme l’échangeur I-75 sera transféré à l’État du Michigan à l’achèvement du projet, tous les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu’ils sont engagés. Les coûts liés à l’échangeur I-75 correspondent principalement aux travaux de service, de démolition, d’assainissement de l’environnement, aux services professionnels liés à la conception et aux travaux d’ingénierie de l’échangeur, ainsi qu’aux coûts de construction de BNA. Par rapport à l’exercice précédent, l’augmentation reflète celle des travaux de construction sur cet élément du projet.

Les coûts des services professionnels ont augmenté au cours de l’année écoulée, car BNA a présenté des avis réclamant le droit à une indemnisation et à une aide au titre de l’accord de projet.

Les charges salariales et les avantages sociaux sont plus élevés pour la période en cours, principalement en raison de l’augmentation des effectifs, l’APWD ayant recruté du personnel pour répondre aux besoins du projet.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPARATIVEMENT AU BUDGET

En s'appuyant sur le plan d'entreprise soumis, les actifs en construction sont inférieurs à ce qui était prévu dans le budget, avec des diminutions proportionnelles du passif. Cette différence est due aux progrès de BNA et à la lenteur des paiements correspondants de l'APWD par rapport à ce qui était prévu.

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers de 110,5 millions (31 mars 2023 : 116,4 millions) se composent de 104,5 millions en espèces et de 6,0 millions en créances et dépôts (31 mars 2023 : 110,7 millions et 5,7 millions), sont compensés par un passif de 1 092,7 millions (31 mars 2023 : 1 126,4 millions).

Le 30 juin 2023, l'APWD disposait d'un solde de 91,0 millions de dollars sur un compte bloqué (31 mars 2023) : 88,9 millions). Ces fonds sont conservés sur un compte séquestre en dollars américains afin de financer l'acquisition de propriétés américaines et d'autres activités menées par le MDOT dans l'État du Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités du MDOT dans le Michigan au début de chaque trimestre par le biais du compte séquestre.

Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

Au 30 juin 2023, le passif de l'APWD s'élevait à 1 092,7 millions de dollars (31 mars 2023 : 1 126,4 millions). Le passif se compose principalement de la contribution de 15 % de la BNA au projet, de retenues de garantie, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, ainsi que d'un passif pour la remise en état de l'environnement.

Les comptes créditeurs et les charges à payer s'élevant à 64,1 millions de dollars (31 mars 2023 : 134,0 millions de dollars) sont composés principalement des montants correspondant aux activités de BNA, à l'ingénieur du propriétaire, aux activités au Michigan, à des frais juridiques et à des honoraires professionnels.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 3 402,3 millions d'immobilisations corporelles à la fin du premier trimestre 2023-2024, contre 3 215,9 millions à la fin de l'année précédente. Il s'agit principalement de coûts capitalisés liés au projet de pont international Gordie Howe (construction en cours), à des propriétés louées au Canada et au Michigan, et à la route d'accès au périmètre.

Construction en cours de 3 052,4 millions le 30 juin 2023 (31 mars 2023 : 2 863,6 millions) comprend les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadiens et américains. Étant donné que le projet est en phase de construction, la plupart des coûts capitalisés sont liés aux coûts de construction,



au démarrage, à la conception et à l'approvisionnement de la BNA, aux premiers travaux, au déplacement des services publics, aux services professionnels et à l'assainissement de l'environnement.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours :

(en milliers de dollars)

	30 juin 2023	31 mars 2023
Pont	1 290 817	1 181 401
Point d'entrée américain	962 778	915 015
Point d'entrée canadien	798 817	767 211
	3 052 412	2 863 627

Les charges payées d'avance de 1,7 millions de dollars (31 mars 2023 : 2,6 millions de dollars) se composent principalement de 1,4 millions de dollars d'assurance prépayée (31 mars 2023 : 2,4 millions de dollars) associée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet.



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023-2024

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.

Charl van Niekerk
Directeur général

Kevin Wilkinson, CPA, CA
Dirigeant principal des finances intérimaire

Windsor, Canada
18 août 2023



Autorité du pont Windsor-Détroit
au juin 30, 2023
(en milliers de dollars)

	30 juin 2023	31 mars 2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	13 542	21 782
Trésorerie affectée (note 3)	90 987	88 916
Sommes à recevoir	5 886	5 586
Dépôts	82	82
Total des actifs financiers	110 497	116 366
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	64 138	133 996
Avantages sociaux accumulés	1 010	1 541
Provision environnementale (note 4)	8 381	8 381
Retenues de garanties (note 5)	352 337	320 996
Montant dû au partenaire privé (note 6)	666 785	661 491
Total des passifs	1 092 651	1 126 405
Dettes nettes	982 154	1 010 039
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	3 402 255	3 402 255
Charges payées d'avance	1 734	2 645
Total des actifs non financiers	3 403 989	3 218 526
Excédent accumulé	2 421 835	2 208 487
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	2 421 676	2 206 454
Gains de réévaluation accumulés	159	2 033
	2 421 835	2 208 487

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats
pour les trois mois terminés le juin 30, 2023
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2024 Budget	Trois mois terminés 30 juin 2023 Réel	30 juin 2022 Réel
PRODUITS			
Recettes tirées des opérations	-	10	1 442
Intérêt	-	1 607	324
Gain de change	-	3	-
Total des produits	-	1 620	1 766
CHARGES (note 9)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	193 678	46 452	40 999
Services internes	33 148	3 236	2 881
Total des charges	226 826	49 688	43 880
Déficit avant financement gouvernemental	(226 826)	(48 068)	(42 114)
Paiements de transfert – Crédits	885 179	263 291	200 000
Remboursement de crédits parlementaires (note 10)	-	-	(15 712)
	885 179	263 291	184 288
Excédent lié aux activités	658 353	215 223	142 174
Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période	1 823 535	2 206 453	1 710 339
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période	2 481 888	2 421 676	1 852 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détoit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les trois mois terminés le juin 30, 2023
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2023	30 juin 2022
Gains (pertes) de réévaluation accumulés, au début de la période	2 034	(5 005)
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	(1 907)	3,046
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	32	(331)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	(1 875)	2 715
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	159	(2 290)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les trois mois terminés le 30 juin
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés	Trois mois terminés	
	31 mars 2024 Budget	30 juin 2023 Réel	30 juin 2022 Réel
Excédent d'exploitation	658 353	215 223	142 174
Acquisition d'immobilisations corporelles	(797 515)	(189 481)	(148 107)
Amortissement des immobilisations corporelles	26 857	3 107	3 100
	(112 305)	28 849	(2 833)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	3 102	911	700
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	(1 875)	2 715
Variation de la dette nette	(109 203)	27 885	582
Dette nette au début de la période	(813 048)	(1 010 039)	(832 636)
Dette nette à la fin de la période	(922 251)	(982 154)	(832 054)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des flux de trésorerie
pour les trois mois terminés le 30 juin
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2023	30 juin 2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	263 291	184 288
Intérêts reçus	1 608	203
Autres rentrées de fonds	71	287
Fonds payés aux fournisseurs	(86 637)	(38 732)
Fonds versés aux employés et en leur nom	(5 282)	(3 453)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	173 051	142 593
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(177 345)	(147 073)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(177 345)	(147 073)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(1 875)	2 445
Diminution de la trésorerie	(6 169)	(2 035)
Trésorerie au début de l'exercice	110 698	115 211
Trésorerie à la fin de l'exercice	104 529	113 176
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	13 542	25 109
Trésorerie affectée	90 987	88 067
	104 529	113 176

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Détroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la



conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée états-unien. L'accord de projet prendra fin en 2054. BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

Aucun changement n'a été apporté aux modalités de l'accord de projet depuis son entrée en vigueur.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe (a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 18 août 2023.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. On suit les mêmes conventions comptables et modes de calculs pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers provisoires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.



2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

L'accord de projet prévoit que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à BNA en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par le certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. Cette technique mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés selon la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour



faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifiable par le certificateur indépendant.

c. RECETTES

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.



k. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et qu'elle prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

m. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

Le montant dû au partenaire privé se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, et comprennent les versements de capital et d'intérêts.

n. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.



Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et mobilier de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Propriétés louées	de 92 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les réductions nettes de la valeur des immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

o. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont comptabilisées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

p. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Si l'événement futur est susceptible de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

q. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

r. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative et n'utilise pas d'instruments dérivés.



La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

s. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque exercice. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

t. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière considérable.

u. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

v. NORMES PUBLIÉES QUI SERONT ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée par le Public Sector Accounting Board (PSAB, à noter qu'il s'agit d'une traduction libre) :

Le cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public : Cette nouvelle section définit un cadre conceptuel et souligne la nécessité et les objectifs du cadre conceptuel.

Ce chapitre a été publié par le PSAB en décembre 2022 et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle sera applicable et évalue actuellement l'impact de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.



3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (le MDOT et le Michigan Strategic Fund [MSF]) ainsi qu'aux autres activités du projet dans cet État. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs soient abandonnés; et il est possible d'établir une estimation raisonnable de ce montant à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les activités d'assainissement sur le territoire canadien ont été réalisées, et 8 381 \$ de travaux d'assainissement doivent être effectués dans le Michigan (8 381 \$ pour le 31 mars 2023).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil est de 574 803 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.



L'APWD s'acquittera de ce passif au moyen de paiements en capital, qui débiteront au moment de la remise du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Paiements en capital :	
Reste de 2024	11 683
2025	35 048
2026	35 048
2027	35 048
2028	35 048
2029	35 048
2030 et années suivantes	864 527
Moins : Total des intérêts	(476 649)
Contribution du partenaire privé	574 801
Intérêts capitalisés à ce jour	74 507
Intérêts passés en charges à ce jour	17 477
Passif	666 785

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
1 avr. 2022	1 193	1 166	2 176 476	64 886	46 010	270 762	2 560 493
Acquisitions	-	95	687 151	-	(240)	10 549	697 555
31 mars 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
1 avr. 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	-	-	188 785	-	-	696	189 481
30 juin 2023	1 193	1 261	3 052 412	64 886	45 770	282 007	3 447 529
Amortissement cumulé							
1 avr. 2022	847	655	-	-	21 793	6 427	29 722
Amortissement	117	270	-	-	9 082	2 976	12 445
31 mars 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
1 avr. 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	29	46	-	-	2 270	762	3 107
30 juin 2023	993	971	-	-	33 145	10 165	45 274
Valeur comptable nette							
31 mars 2023	229	336	2 863 627	64 886	14 895	271 908	3 215 881
30 juin 2023	200	290	3 052 412	64 886	12 625	271 842	3 402 255



Le 30 juin 2023, l'APWD a comptabilisé une construction en cours de 3 052 412 \$ (2023 : 2 863 627 \$) pour le projet sur la base des coûts éligibles encourus à ce jour, y compris les intérêts capitalisés de 74 507 \$ (2023 : 70 218 \$). Les composantes du projet seront amorties sur leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles seront mises en service et commenceront à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 99 462 \$ (2023 : 181 302 \$) pour des éléments de capital et des retenues qui restent à payer au 30 juin 2023. Ces éléments ne sont pas inclus dans l'état des flux de trésorerie.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fasse l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

9. CHARGES PAR TYPE

CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2023	30 juin 2022
Coûts I-75	34 027	31 237
Salaires et avantages sociaux	4 695	3 583
Services professionnels	3 340	1 462
Amortissement	3 107	3 100
Services juridiques	1 377	1 660
Assurances	1 191	1 271
Améliorations aux routes locales	490	437
Terrains au Michigan	326	-
Bureau et entretien	289	173
Loyer	256	247
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	250	248
Frais de déplacement	139	55
Impôt foncier	85	84
Autres	78	32
Réparations et entretien	38	28
Perte de change	-	263
	49 688	43 880



10. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement du Canada a demandé à l'APWD de rembourser 15 715 dollars de crédits qu'elle avait déjà reçus, mais non utilisés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année précédente.

11. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.